

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00106

TOURISME - SITE LE CORBUSIER - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA BIENNALE DE MUSIQUE VOCALE CONTEMPORAINE FESTY VOCAL

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 42-242-2423770-2523214-0202001060

DATE D'APPHICACON : 25 février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

TOURISME - SITE LE CORBUSIER - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA BIENNALE DE MUSIQUE VOCALE CONTEMPORAINE FESTY VOCAL

Saint-Etienne Métropole a identifié le site Le Corbusier de Firminy comme un site majeur pour le développement touristique du territoire. Il constitue un atout important du développement de l'attractivité de la Métropole. Cette reconnaissance a présidé à l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la gestion et la valorisation de l'ensemble du site.

Dans le cadre de l'animation de ce patrimoine, en complément de la programmation du Site Le Corbusier, la Métropole apporte chaque année son soutien à différentes associations œuvrant par leurs actions en faveur de la valorisation du site. Au titre de l'année 2020, une première action a été identifiée, il s'agit de la troisième biennale de musique vocale contemporaine, FestyVocal, parrainée par Alexandre OUZOUNOFF, compositeur français. Cette manifestation développe l'accessibilité de la musique vocale contemporaine à tous les publics.

La dernière édition a permis de réunir plus de 2 000 spectateurs qui ont pu découvrir l'acoustique si particulière de l'église Saint-Pierre ainsi que la Maison de la culture inscrite sur la liste du patrimoine mondial Unesco dans le cadre d'une série transnationale. En 2020, cet évènement proposera sept concerts à l'église du 07 au 15 novembre.

Le budget de cet évènement porté par l'association FestyVocal s'élève à plus de 80 000 €. Au regard des enjeux de valorisation au niveau local mais également à l'échelle nationale, il est proposé d'apporter un soutien à cette initiative à hauteur de 2 500 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association FestyVocal,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget Tourisme de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU